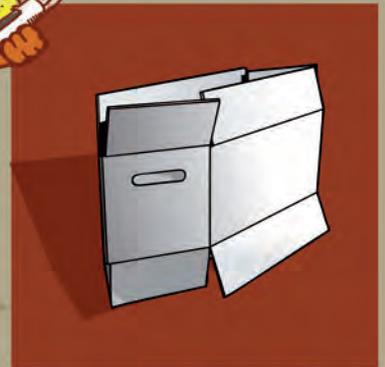




COB infos B

SPECIAL
REGIE OM

Briançon • Cervières • La Grave • Le Monétier-les-Bains • Montgenèvre • Névache • Puy-Saint-André
Puy-Saint-Pierre • Saint-Chaffrey • La Salle-les-Alpes • Val-des-Prés • Villar d'Arène • Villard-Saint-Pancrace



P. 3

REGIE OM

P. 8

Environnement

P. 9

Culture

P. 10

Social

P. 11

Agriculture
de montagne

P. 12

Aménagement
du territoire

P. 14

Ça se passe
sur votre territoire

sommaire

services
PUBLICS

communautaires

www.ccbrianconnais.frCONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
INTERCOMMUNAL DU BRIANÇONNAIS04 92 21 00 68
conservatoire@ccbrianconnais.fr
35, rue Pasteur
05100 BriançonATELIER INTERCOMMUNAL
DES BEAUX-ARTSLes Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05100 Briançon
04 92 21 53 12 (tél/fax)
beaux.arts@ccbrianconnais.fr

ACCUEIL PETITE ENFANCE

04 92 44 06 31
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05100 Briançon
petiteenfance@ccbrianconnais.fr

FOYER SOLIDARITÉ

Hébergement d'urgence
av. Jean Moulin
05100 Briançon
04 92 24 80 37
sips@ccbrianconnais.fr

ALTIPO LIS

PÉPINIÈRE ET HOTEL D'ENTREPRISES
2, av. du Général Barbot
05100 Briançon
04 92 24 27 20
altipolis@ccbrianconnais.frSERVICE INTERCOMMUNAL
DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
04 92 20 58 88
sips@ccbrianconnais.fr
HLM Les Cros – Bâtiment F1
av. René Froger
05100 BriançonFOURRIÈRE ANIMALE
04 92 21 35 97
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon Cedex
c.garcia@ccbrianconnais.frFOURRIÈRE AUTOMOBILE
Rue du Clot Jouffrey
05330 Saint-Chaffrey
r.aveniere@ccbrianconnais.frRÉGIE OM
ZA Pont La Lame - RN 94
05100 Puy Saint André
04 92 54 52 52
regieom@ccbrianconnais.frMAISON DES SAISONNIERS
DU BRIANÇONNAIS
ZA les Iscles
05240 LA SALLE LES ALPES
04 92 24 70 80
saisonniers@ccbrianconnais.frDirecteur de publication : Alain Fardella
Comité de Pilotage : Philippe Stockli / Sophie Fabrello,
Jérôme Salmon / Maquette : Esqui'ss /
Crédits photos : Service Communication CCB /
Bertrand Bodin / Baptiste Puy / Agence Zoom / OT
Queyras / Mairie de La Salle-les-Alpes
Impression : Imprimerie des 2 Ponts
Dépôt légal à parution - ISSN : 2107-4151
Imprimé à 12 800 exemplaires.

TRIBUNE

SOS Grand Briançonnais
TRAIN Tourisme
Non aux retards
 aux pannes
Oui Sauvegarde
 EMPLOI
 Famille

Territoire rural de montagne enclavé, le Briançonnais innove et développe une politique dynamique dans de nombreux domaines tels que le tourisme avec ses deux stations phares que sont Serre Chevalier Vallée et Montgenèvre, le développement économique avec son Pôle d'Innovation Economique Altipolis, qui attire jusqu'aux investisseurs étrangers, le patrimoine avec ses fortifications Vauban classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, la culture...

Véritable colonne vertébrale de notre territoire, la desserte ferroviaire du Briançonnais est capitale non seulement pour l'acheminement des touristes, mais également pour la vie quotidienne des habitants des Hautes-Alpes (travail, études, formations, santé, famille...)

Devant la multitude de dysfonctionnements, les retards incessants, les trains bloqués durant plusieurs heures entre l'Argentière et Briançon, dûs aux pannes de locomotives vieillissantes, l'impossibilité de réserver dans des délais suffisants pour organiser ses vacances... et les incertitudes que laissent planer l'Etat et RFF sur la pérennisation de la ligne ferroviaire des Alpes reliant Marseille et celle du train de nuit Paris-Briançon après 2015, l'ensemble des élus, citoyens et acteurs locaux se sont fédérés, afin de créer le collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires, le 21 novembre 2014.

Le collectif a donc saisi le président de la Commission des trains d'équilibre des territoires par courrier le 8 décembre 2014, afin de lui soumettre ses inquiétudes et ses interrogations quant à la desserte du Briançonnais à l'aube de 2017.

Face aux différentes actions coup de poing menées par le collectif tout au long de ces dernières semaines, une délégation a été reçue par la commission parlementaire en charge de l'avenir des trains d'équilibre territorial à l'Hôtel de Région de Marseille le vendredi 30 janvier 2015. Le collectif a pu ainsi présenter son argumentaire, qui a fait mouche. Le Vice-président délégué aux transports Jean-Yves Petit a conclu sur une note positive souhaitant voir cette desserte pérennisée.

Ces signes encourageants ne doivent pas nous faire relâcher la pression. Plus nous serons nombreux, plus notre action aura du poids.

Mobilisez-vous !

La survie de notre territoire en dépend.

Rejoignez-nous : pétition "sauvons le train Val Durance"

**Francine Daerden Conseillère Communautaire
Membre du collectif Briançonnais
de défense des dessertes ferroviaires**

Inauguration du Hangar de La Régie des Ordures Ménagères



Régie OM



Alain Fardella, Président, Pierre Leroy Vice-président de la Communauté de Communes du Briançonnais et Isabelle Sendrané Sous-préfète ont inauguré, mercredi 28 janvier 2015, le hangar de la régie des ordures ménagères en présence de nombreux élus locaux et du personnel de la régie.

Rappelons que depuis 1 an, l'ensemble des services de la CCB se mobilise pour mener à bien ce projet de reprise en régie du service de gestion des ordures ménagères.

Pour gagner ce pari, la CCB a procédé en quatre étapes :

Acte 1 : le 22 novembre 2013

Réception des véhicules de collecte et présentation du personnel

Acte 2 : le 29 novembre 2013

Inauguration du quai de transfert

Acte 3 : le 5 décembre 2013

Lancement de la première tournée de collecte des OM

Acte 4 : 28 janvier 2015

Livraison du hangar de la régie des ordures ménagères

Ce nouveau bâtiment offre de meilleures conditions de travail aux chauffeurs rieurs, mais également à l'équipe administrative. Les agents d'exploitation disposent désormais d'espaces adaptés et sécurisés leur permettant de se changer sur place, de se regrouper pour échanger sur leur journée de travail.

La proximité avec l'équipe administrative permet d'améliorer la remontée d'informations et in fine d'accroître la réactivité et la qualité du service proposé aux administrés.

MONTANT
DE L'OPERATION
1 500 000 € HT

SUBVENTION DE
L'ETAT DETR*

149 000 € obtenus en 2014
2^{EME} TRANCHE DEMANDEE
EN 2015 DE 149 000 €

*Dotation d'équipements des territoires ruraux



Le service des Ordures Ménagères a intégré ses nouveaux locaux au sein de la zone d'activité de Pont La lame sur la commune de Puy-Saint-André, un an jour pour jour après son lancement.

La superficie du bâtiment est de 800 m² au rez-de-chaussée et de 120 m² à l'étage.

LES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE PASSENT AUX DÉCHETS VERTS

DÉCHETTERIE DE LA GUISANE :

création d'un quai de déchargement pour les déchets verts.

Suite à l'évolution de la réglementation, la collectivité a transformé l'ancienne plateforme de déchets verts, qui ne répondait plus aux nouvelles normes, en un quai de déchargement supplémentaire, équipé d'une benne, pour recevoir les déchets verts.

Ces travaux, ont été confiés à l'entreprise Olive pour un montant de 61 992 € HT.

DÉCHETTERIE DE FONTCHRISTIANNE :

agrandissement de la plateforme à déchets verts

Afin de pallier la réduction de capacité du quai de déchets verts du Monétier, la CCB a procédé à l'augmentation du volume de stockage de la plateforme déjà aux normes de Fontchristianne. C'est l'entreprise Olive, qui a réalisé les travaux de décaissement, de pose de revêtement des zones à agrandir, de clôture du site, et de création d'un séparateur à hydrocarbures, pour un montant de 31 560 € HT.



Quai de déchargement pour les déchets verts, Guisane



Plateforme déchets verts Fontchristianne

Régie OM

Quel est
Le bilan
technique
et financier ?

Le 5 décembre 2013, la régie était lancée avec ses nouveaux véhicules marqués « régie des OM – CCB » sillonnant le territoire. Les citoyens étaient accueillis par des nouveaux gardiens en déchetterie. Le quai de transfert de Villard-Saint-Pancrace fonctionnait depuis peu...

Les actions menées en 2014

- Optimisation et sécurisation de la majorité des circuits de collecte
- Augmentation des collectes pour le tri sélectif
- Création de nouveaux points de regroupement
- Sensibilisation auprès des écoliers, des touristes et des professionnels
- Organisation de réunions publiques dans les communes du territoire
- Mise en place de nouvelles filières de valorisation en déchetterie

La reprise en régie d'un tel service public a suscité de nombreuses interrogations de la part de certains usagers du territoire.

Mais au final, les habitants se sont adaptés aux changements tels que parcourir quelques centaines de mètres pour jeter et trier leurs déchets, déposer leurs déchets ou encombrants en déchetteries, véritable tremplin pour le recyclage et la valorisation... Grâce à l'écoute, au dialogue et à la pédagogie, les habitants ont pu avoir connaissance et comprendre les enjeux environnementaux, économiques et techniques de la gestion des déchets.

Les résultats sont là : ils démontrent que le passage en régie a été bénéfique pour le territoire et sa population :

Quelques chiffres :

Territoire CCB – Production de déchets en tonne				
	2011	2012	2013	2014
OM Ordures Ménagères	10 715 t	10 461 t	10 057 t	8 575 t
Collecte sélective (emballages ménagères – verre papier – carton)	2 139 t	2 460 t	2 340 t	2 485 t



Point sélectif de collecte



Départ de la première collecte des OM

En comparaison avec ses voisins, les résultats de la CCB sont dans la moyenne, mais en deçà des chiffres nationaux comme l'illustrent ces tableaux :

VERRE	
TERRITOIRE	Production en kg/an/hab
CCB	28
Hauts-Alpes	28
Savoie	36
Moyenne nationale	36

EMBALLAGES MÉNAGERS	
TERRITOIRE	Production en kg/an/hab
CCB	13
Hauts-Alpes	16
Savoie	12
Moyenne nationale	15

Les ratios pour la CCB et les départements des Hauts-Alpes et de la Savoie sont basés sur les populations DGF (résidents et secondaires).

FINANCIÈREMENT, QU'A APPORTÉ LA RÉGIE ?

En 2009, le service des OM enregistrait un déficit d'exploitation de 300 k€.

En 2014, première année de la Régie des OM, le service a dégagé un excédent d'exploitation de 800 k€ permettant de financer une bonne partie de l'investissement lié à la mise en place de la régie.

Pour obtenir ces bons résultats, les dépenses ont baissé de manière significative grâce à la baisse des tonnages, à l'amélioration qualitative et quantitative du tri des déchets, et à l'optimisation des tournées. Parallèlement, les recettes ont été optimisées grâce au travail réalisé auprès des Eco-organismes avec lesquels de nombreux contrats de soutien ont été signés, et au suivi des contrats de Redevance Spéciale.

Les objectifs d'optimisation des comptes du service sont largement atteints.

Financement DU service DÉCHETS

Régie OM



La CCB a la compétence de la gestion des déchets depuis 1996 et assure ainsi : la collecte, le transport et le traitement des déchets, la gestion des 5 déchetteries et celle du quai de transfert.

Ce service public est financé par plusieurs ressources : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale pour les professionnels, les recettes liées aux dépôts des professionnels en déchetterie, et enfin, les recettes de la vente des matériaux collectés (papier, verre, carton,...).

Redevance spéciale

Contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages. Le tarif appliqué est validé par délibération communautaire.

Recettes de la vente des matériaux

Recettes financières reversées aux collectivités par les éco-organismes au regard de la quantité et la qualité des matériaux collectés (emballages recyclables, verre et papier)

Recettes liées aux dépôts des professionnels

L'accès des professionnels en déchetterie est devenu payant depuis le 1^{er} juin 2013.

Les tarifs appliqués sont validés par délibération communautaire. Depuis l'informatisation des déchetteries en avril 2014, les professionnels doivent se munir obligatoirement d'une carte magnétique permettant ainsi de mieux recenser leurs dépôts.

Si vous ne disposez pas encore de la carte, il vous suffit de vous rendre sur le site de la CCB afin de télécharger les documents d'inscription.

www.ccbrianconnais.fr/documents-officiels.html

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM est l'une des composantes de la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Le taux de TEOM 2014 de la CCB est de 10,9%, il est constant depuis 2008.

En comparaison vous trouverez ci-dessous les taux 2014 des autres collectivités du département :

Gap	Embrun	Savois	CCB	Pays des Ecrins	Tallard Barillonnette
8,65%	10,50%	10,66%	10,90%	11,92%	12,52%

COMPRENDRE LA TEOM EN DÉCHIFFRANT VOTRE TAXE FONCIÈRE

Dans l'exemple ci-dessous vous retrouverez les montants suivants :

Base d'imposition	Taux TEOM	Montant TEOM	Montant total taxe foncière
2 465 €	10,9%	269 €	1265 €



Déchetterie de la Guisane

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
Département : 050 HAUTES-ALPES			Commune :					
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement (€)	Taxe ordures ménagères (€)	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2013	14,68 %	2,60 %	20,91 %	0,206 %	0		
	Taux 2014	14,68 %	2,60 %	20,91 %	0,203 %	0		
	Auxiliaire						10,90	
	Base	2465		2465	2465	2465	2465	
	Cotisation	362		64	515	5	2469	
	Adressé							
	Base							
	Cotisation							
	Communes	2013	359		64	511	5	266
	2014	362		64	515	5	269	
Variation en % (€)		+0,84 %	0 %	+0,78 %	0 %	+1,13 %		
Propriétés non bâties	Taux 2013	%	%	%	%	%		
	Taux 2014	%	%	%	%	%		
	Base							
	Cotisation							
	Communes	2013						
	2014							
	Variation en % (€)							
	Dégrevement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait (€)	Multiplication base terrain constructible (€)	Cotisation d'assurance des accidents agricoles	
	Base = Etat + Base + Cotisation						X	
	Montant de votre impôt :							1265

Régie OM

LES NOUVELLES
FILIÈRES
DE VALORISATION

Les éco-organismes sont des structures mandatées par décret ministériel pour organiser la fin de vie des déchets qui entrent dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). C'est le principe du « pollueur-payeur ». La REP consiste à faire payer une éco-contribution aux fabricants, importateurs et distributeurs de certains produits, pour participer à la valorisation des déchets en fin de vie. Les éco-organismes font le lien entre les fabricants, qui financent l'élimination, et les collectivités qui assurent l'élimination.
En 2014, la Communauté de Communes du Briançonnais a signé 7 nouvelles conventions ci-dessous portant à 13 le nombre de partenariats avec des Eco-organismes ou associations.



(Déchets Diffus Spécifiques)

SA MISSION : Prendre en charge les déchets dangereux des ménages. Ainsi, le 1^{er} juillet 2014, la CCB a rejoint l'éco organisme ECO DDS.

Info pratique : Toutes les déchetteries de la CCB sont équipées de containers dédiés. www.ecodds.com

éco-mobilier

SA MISSION : Proposer une solution pour répondre aux obligations des fabricants et des distributeurs relatives à la gestion des déchets d'ameublement, tels que : les matelas, les sommiers, le mobilier... Ce partenariat permet de réduire la quantité d'encombrants enfouis et d'augmenter ainsi le taux de recyclage et de valorisation.

Info pratique : Le déploiement des bennes dans les déchetteries du territoire est prévu début 2016 bien qu'une convention bipartite soit signée depuis mars 2014. www.eco-mobilier.fr



SA MISSION : Récupérer les pneus usagés. Ce partenariat est une véritable opportunité pour la CCB. En effet, il permet de bénéficier d'une reprise et d'une valorisation gratuite des pneus usagés des véhicules légers et motos déposés par les particuliers, en déchetterie. **Info pratique :** toutes les déchetteries peuvent accueillir les pneus usagés déjantés. www.aliapur.fr



SA MISSION : Eco-TLC, éco-organisme semblable à Eco-systèmes ou encore Eco-emballages, concerne l'ensemble des parties prenantes de la filière des textiles, linge de maison et chaussures, du concepteur au recycleur. Il permet ainsi le réemploi et/ou le recyclage des textiles, en bon état.

Info pratique : 10 points de collecte sont répartis sur le territoire de la CCB. Pour connaître leurs emplacements exacts, rendez-vous sur : www.lafibredutri.fr



SA MISSION : Devant le succès grandissant des machines à expresso, il devenait urgent de trouver une solution pour le recyclage des capsules en aluminium. Ainsi, les capsules à café usagées de la marque « Nespresso » font l'objet désormais d'une collecte séparée. En effet, elles sont 100 % valorisables.

Info pratique : Toutes les déchetteries de la CCB sont équipées de bacs dédiés. www.nespresso.com



SA MISSION : Récupération des bouchons de bouteilles en plastique. La CCB a souhaité s'investir auprès de l'association Thémis 05, afin d'inciter les habitants de la CCB à trier pour une cause solidaire. En effet, le produit de la vente est entièrement utilisé pour des achats à destination de personnes handicapées en difficulté (fourniture de fauteuils roulants, handi-chiens) au niveau local. www.bouchonsdamour.com



SA MISSION : Cette association s'engage, au moyen d'actions de prévention et de communication auprès de la population, à limiter la destruction des vélos et de favoriser leur réemploi :

l'atelier répare uniquement les bicyclettes usagées pour adulte (tout ou partie).

Depuis sa mise en place en août 2014, 47 vélos complets et 36 vélos incomplets ont été récupérés et valorisés.

Info pratique : Seules les déchetteries de Fontchristiane et de Clot Jouffrey sont équipées de bacs dédiés.

LES AUTRES PARTENARIATS

Ces 7 nouvelles conventions viennent s'ajouter aux 6 partenariats précédents engagés par la collectivité :



Eco Emballages qui gère la valorisation des emballages ménagers

Corepile qui récupère toutes les piles usagées

Ecofolio qui s'occupe du papier

Eco systèmes qui gère les déchets des équipements électriques

Recylum qui valorise les ampoules et les néons

Le Fil d'Ariane collecte et valorise les vêtements et tissus.

Tous ces partenariats détournent de nombreux déchets de la filière classique des ordures ménagères, ce qui permet au contribuable de limiter la hausse de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Par ailleurs, vous pouvez apporter à La Ressourcerie La Miraille, à St Martin de Queyrière, tous vos objets que vous ne souhaitez plus, afin de leur donner une seconde vie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.lamiraille.org



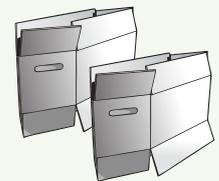
Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent à condition qu'ils soient non souillés. Cela concerne aussi bien le papier de bureau que les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs-notes avec leurs agrafes...alors à vos papiers !



Ne jetez pas de vaisselle, de faïence, de porcelaine, de miroirs, ou de terre-cuite dans les conteneurs à verre. Mettez-y seulement et simplement des bocaux et bouteilles en verre. Retirez les couvercles et les bouchons des bocaux et des bouteilles en verre. Sachez qu'il est inutile de rincer le verre avant de le mettre dans les conteneurs.



Les emballages recyclables sont à mettre en vrac et non en sac dans les conteneurs. Les bouteilles et flacons plastiques, les cartonnets, les briques alimentaires, les boîtes de conserve, les cannettes et les aérosols sont à déposer dans les conteneurs jaunes. Ne jetez pas de films plastiques (pack d'eau, film alimentaire,...), de pots et de barquettes (œufs, crème fraîche, pot de yaourt,...) dans les conteneurs jaunes : ils ne sont pas recyclables et doivent être mis dans les ordures ménagères. Triez simplement les bouteilles et les flacons en plastique.



Les cartons bruns doivent être déposés dans les colonnes ariennes dédiées ou apportés en déchetterie. Ils doivent être pliés et vidés de leurs contenus (film plastiques, polystyrène...).



Ce logo apposé sur les emballages ne signifie pas qu'ils sont recyclables. Il indique que le producteur participe financièrement au recyclage de l'emballage.



Le tri sélectif permet de réduire le coût du service grâce aux recettes de la vente de matériaux. Il est donc important de le promouvoir. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

QUELLE PERSPECTIVE POUR LA RÉGIE ...

La régie des OM, après cette 1^{ère} année de fonctionnement souhaite poursuivre son travail d'amélioration de son service et de réduction des déchets.

Plusieurs pistes sont envisagées :

- > Promouvoir et déployer le compostage collectif et individuel, en plus des quelques sites tests expérimentés en 2014. Cette pratique a pour objectif de valoriser la partie organique de nos déchets ; tels que les épluchures de légumes ou les tontes de gazon et de produire un engrais naturel...
- > Porter la communication sur la réduction des déchets auprès de notre population touristique et permanente, grâce à des animations ciblées et spécifiques...
- > Améliorer les points de collecte en poursuivant sa politique d'investissement en installant des dispositifs semis-enterrés...
- > Etudier la possibilité de simplifier les consignes de tri au niveau départemental afin de les homogénéiser avec nos territoires voisins. Par exemple envisager le passage en biflux : mettre dans un seul conteneur jaune, les emballages ménagers et le papier, qui doivent être aujourd'hui déposés dans des conteneurs différents...
- > Créer des véritables partenariats avec les acteurs socioprofessionnels du territoire afin d'accroître leur implication responsable et civique dans une meilleure gestion des déchets...

Environnement

COMPOSTAGE COLLECTIF

Face à l'importante quantité de déchets et aux centres de traitement qui arrivent à saturation, la CCB a décidé d'étudier la solution du compostage collectif qui constitue une alternative possible pour réduire ses déchets.

Qu'est-ce que le compostage ?



Le compostage est une décomposition naturelle des déchets fermentescibles par des organismes présents dans le sol (insectes, bactéries, champignons, vers...) en présence d'eau et d'air. Au bout d'un an en moyenne, on obtient un produit organique comparable au terreau, utile pour le jardinage : le compost.

Une estimation a donc été réalisée par le Pôle Technique Environnement et Développement Durable (TEDD) de la CCB, afin de connaître la proportion de déchets organiques valorisables sur les sites présélectionnés.

Le résultat est de 25 tonnes de biodéchets. C'est pourquoi en décembre 2014, la CCB a lancé son opération pilote sur le territoire, en équipant la crèche des P'tites Boucles, ainsi que 3 écoles primaires de Briançon, les Artaillauds, Fortville et Saint Blaise, de composteurs collectifs.

Le centre Lepoire devrait être équipé d'ici le printemps 2015.

4

Raisons de mettre en place le compostage collectif :

- Faire des économies
- Produire de l'engrais gratuitement
- Sensibiliser les enfants et les adultes à la réduction de déchets
- Améliorer son empreinte écologique

Dans le cas de la CCB, c'est près de 50 tonnes de déchets (50% déchets verts et 50% de biodéchets) qui seront sorties du circuit de collecte des ordures ménagères.

Le compost ainsi formé sera ré-employé dans les nombreux espaces verts de la CCB et de la ville de Briançon.



Composteur Collectif crèche P'tites Boucles

LE TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION



Station de compostage

Les boues d'épuration sont les principaux déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides. Ces sédiments résiduels sont surtout constitués de bactéries mortes et de matières organiques minéralisées. Afin de trouver des solutions viables et écologiques pour traiter ses boues, la CCB a décidé d'étudier différentes pistes :

• 1^{er} piste : la méthanisation

Ce projet a été rapidement abandonné car trop coûteux. De plus, des risques technologiques existent et le traitement des boues n'est que partiel.

• 2^{ème} piste : séchage solaire des boues

Le séchage présente deux qualités principales, la réduction importante des volumes de boues et un faible impact environnemental. L'inconvénient majeur réside dans l'arrêt total de l'installation durant les 6 mois hivernaux et donc du renvoi des boues en Isère sur cette période. D'où un gain de productivité moindre.

• 3^{ème} piste : la Station de co-compostage

Ce processus simple bénéficie d'un fort retour d'expérience positif. Il génère en effet un produit le compost normé, qui peut avoir deux utilisations soit le réemploi pour revégétaliser notamment les pistes de ski, soit en faire profiter les particuliers. Le process choisi par la CCB permet de réaliser du compost en moins de 10 semaines.

Phase 1 : on met le mélange des boues et des déchets verts (le structurant) en aération durant 4 semaines.

Phase 2 : le produit est mis en casier de maturation durant 6 semaines.

Ces deux étapes permettent d'accélérer le processus de compostage.

Une réflexion est engagée entre les 4 comcom du nord du département pour mutualiser ce procédé avec l'aide du Conseil Général.

Le compostage des boues permettrait ainsi de développer une nouvelle économie circulaire.

LE THÉÂTRE DU BRIANÇONNAIS,
DEVIENT SCÈNE CONVENTIONNÉE
POUR LES ÉCRITURES
D'ICI ET D'AILLEURS...

Culture



L'Etat, la Communauté de Communes du Briançonnais et le théâtre du Briançonnais ont signé une convention d'objectifs triennale (2014 - 2016) reconductible.

Elle confirme la volonté de l'Etat de poursuivre l'effort d'aménagement culturel du territoire et de proposer aux publics, les plus larges et les plus variés, une diffusion artistique pluridisciplinaire de qualité.

En tant que scène conventionnée pour les écritures d'ici et d'ailleurs, le théâtre du Briançonnais s'attache à proposer une programmation ouverte aux auteurs et créateurs d'aujourd'hui dans tous les domaines du spectacle vivant, à développer un travail de sensibilisation auprès des publics, à assurer une présence artistique par des résidences et des créateurs associés, à consolider un travail de partenariats avec le territoire local et régional.

L'Etat et la Communauté de Communes du Briançonnais contribuent financièrement à la réalisation de ce programme.

L'entrée dans un réseau national comprenant 117 scènes conventionnées dont 7 en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur constitue une belle récompense pour le théâtre.

Ce label est de nature à accroître le soutien financier des autres partenaires du théâtre (Région, Département, ONDA) et l'obtention de financements complémentaires pour sa réhabilitation.

plus
INFOS

CONTRAT DE PLAN ETAT RÉGION

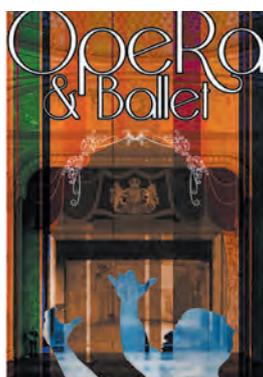
Lors de la réunion préparatoire à l'élaboration du Contrat de Plan Etat Région qui s'est tenue à Marseille le vendredi 16 janvier, Alain Fardella, Président de La Communauté de Communes du Briançonnais a défendu le projet de réhabilitation du Théâtre du Briançonnais devant le Préfet de Région Michel Cadot et le Président de la Région Michel Vauzelle.

Considérée comme prioritaire, cette opération devrait recevoir un large financement de l'Etat et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020. Les contacts établis avec M. Richard Siri, Vice-président du Conseil Général chargé de la Culture, permettent d'espérer la participation complémentaire du Conseil Général.

Par ailleurs, constatant l'absence de crédits sur la RD 1091 dans le projet de contrat, M. Fardella a sollicité le financement des travaux de mise aux normes du tunnel des Ardoisières et de la mise en sécurité de l'itinéraire entre Briançon et La Grave.



Alain Fardella, Président de la CCB
et Michel Cadot, Préfet de Région



EDEN STUDIO
CINÉMA
ARTS ET D'ESSAI

Géré dans le cadre d'une délégation de service public par la MJC du Briançonnais depuis 15 ans, le Cinéma Eden-Studio, classé cinéma Art et Essai travaille, depuis son passage en numérique en 2012, avec le distributeur français Côté Diffusion spécialisé dans la diffusion de spectacles vivants dans les salles de cinéma.

L'Eden Studio propose pour la deuxième année consécutive la retransmission en direct, depuis le prestigieux Royal Opera House de Londres, d'opéras ou de ballets.

12 spectacles sont proposés au total tout au long de la saison. Plus de 600 personnes ont répondu présentes lors de la première saison. Le tarif attractif mis en place, 15€ et 13 €, permet aux Briançonnais de cotoyer cet univers si particulier qu'est l'opéra (pour information, une entrée à l'opéra coûte en moyenne entre 80 € et 320 €).

Lundi 8 décembre 2014, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a tenu son assemblée annuelle dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais. C'est la première réunion depuis les élections municipales de mars 2014.



Quelles sont ses attributions ?

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Qu'est-ce que le CISPD ?

Gouverné par le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, le Conseil Inter-Communal de Prévention de la Délinquance est «le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes».

EVOLUTION DES CHIFFRES DU TERRITOIRE POUR L'ANNEE 2014

Le Briançonnais est un territoire toujours préservé contre la grande délinquance. Cependant les cambriolages et les violences faites aux personnes incitent à toujours plus de vigilance de la part des autorités mais également des citoyens.

STATISTIQUES POLICE

Briançon

La délinquance générale a augmenté de +3%, dont :

-  Cambriolages de 43 à 69
-  Atteintes aux biens : +20%
-  23% des délinquants sont mineurs
-  Dégradations : -28%
-  Violences physiques : -5%
-  5 personnes écrouées

STATISTIQUES GENDARMERIE

Territoire du Briançonnais*
* excepté Briançon

La délinquance générale a augmenté de +3%, dont :

-  Cambriolages de 2 à 19
-  Atteintes aux biens : -3%
-  Violences physiques : +62%
-  Vols de voitures : -11%

Le plan départemental de prévention de la délinquance présenté à l'assistance propose 3 axes de travail :

Programme en direction des jeunes exposés à la délinquance :

Afin d'éviter le basculement et l'enracinement dans la délinquance, il est nécessaire de développer la prévention spécialisée : le travail en réseau en mobilisant les acteurs sur le décrochage scolaire, en responsabilisant les parents, en agissant, contre toutes les formes d'addictions et en prévenant le harcèlement en milieu scolaire.

Programme pour réduire les violences faites aux femmes et intrafamiliales en développant l'aide aux victimes.

Le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) dispose d'une antenne au CCAS de Briançon. Il assure une permanence d'une demi-journée par mois. En 2014, le CIDFF a réalisé un diagnostic, afin de connaître les réels besoins du territoire en matière de lutte contre la violence faite aux femmes. La conclusion de ce rapport préconise une augmentation du temps de permanence pour répondre à une demande grandissante. De plus, le CIDFF travaille avec le Service Intercommunal de Prévention Spécialisée de la CCB, afin d'établir une convention proposant comme lieu d'accueil le Foyer Solidarité pour ces femmes.

Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Il s'agit de prévenir l'insécurité, lutter contre la délinquance de proximité mais aussi routière, étendre la vidéo protection et assurer la sécurité dans et en dehors des établissements scolaires.

Le territoire est doté d'outils et de services ancrés durablement et qui ont su s'adapter aux besoins et aux problématiques des publics.

Le maillage qui s'est construit et développé au fil du temps permet une prise en charge complémentaire et réactive. L'équilibre et la sérénité de ce territoire reste fragile dans un contexte économique de crise, qui restreint les moyens mobilisables.

L'amorce de la hausse d'activité des campagnols terrestres initiée en 2013 s'est confirmée en 2014 sur le plan quantitatif et spatial en Haute-Romanche. Cette nouvelle dynamique a nécessité une adaptation des moyens et des actions.

Rappel des axes du Plan de Gestion

- Soutien à l'agriculture de montagne en Haute-Romanche
- Préservation de la biodiversité en zone d'intérêt communautaire (Parc National des Ecrins, Espace Natura 2000)
- Veille du territoire et suivi des populations
- Gestion biologique par piégeage
- Information et sensibilisation auprès des populations concernées



Bilan de situation

Le taux d'infestation est en hausse en 2014 et les scores d'infestation encore faibles sont en expansion et touchent quasiment tous les secteurs des deux communes de La Grave et de Villar d'Arène. Le secteur du Col du Lautaret est encore peu touché mais une amorce de retour dans cette zone est constatée. Les scores moyens d'infestation sont en augmentation et touchent principalement La Grave sur les secteurs de basse altitude et la ceinture des hameaux du versant sud.

Contexte et moyens mis en œuvre

Campagne de printemps 7 Avril - 16 Mai 2014 :

- quatre piégeurs sur 6 semaines
- poussée de l'herbe rapide, conditions climatiques favorables

Campagne estivale 4 Août - 30 Août 2014 :

- tentative avec volume de main d'œuvre insuffisant (arrêt de travail), météo difficile

Campagne d'automne 1^{er} Septembre - 30 Octobre 2014 :

- Forte repousse du regain (moissons satisfaisantes, coupes de regain et abandon de fauche en altitude).
- Conditions météorologiques difficiles pour la fauche estivale, bonnes pour le piégeage automnal.

BILAN

10 300	PIÈGES
1 894	CAMPAGNOLS TERRESTRES
158	TAUPES
188	CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Le programme de lutte est reconduit pour l'année 2015.

Agriculture de montagne

LE TRANSPORT D'ANIMAUX

ENTRE

25^{ET} 30

AGRICULTEURS

REPERES

du territoire communautaire font appel à ce service chaque année. Plus de 100 TRANSPORTS comprenant environ 650 BÊTES (ovins, bovins et caprins) sont effectués à destination de l'abattoir de Guillestre. La Communauté de Communes affecte un agent à temps partiel et une bétailière pour un coût de fonctionnement moyen de 35000 €/an.

Mercredi 17 décembre 2014, une réunion de présentation de la compétence « transport d'animaux » s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes du Briançonnais, en présence de Sébastien Fine, Vice-président délégué à l'agriculture de montagne. Une vingtaine d'éleveurs du territoire étaient présents.

Depuis la fermeture de l'abattoir de Briançon en 2005, la collectivité assure gracieusement pour le compte des éleveurs, des 13 communes de son territoire, le transport des animaux destinés à l'abattoir inter-cantonal de Guillestre. La CCB est la seule collectivité à assurer ce service dans le nord du département. Ce service rendu est jugé très satisfaisant, et les utilisateurs ont fait part de leur souhait de le maintenir.

Ce bilan, réalisé après dix années de service, a permis d'appréhender concrètement l'engagement et le soutien de la Communauté de Communes du Briançonnais en faveur du maintien de l'agriculture de montagne. Cette activité est essentielle pour notre territoire, tant en termes d'économie, que de valorisation et de préservation des paysages.

Grâce aux tonnages de viandes apportés, ce service de transport contribue directement au fonctionnement de l'abattoir inter-cantonal de Guillestre (près d'une vingtaine de tonnes sur les 250 à 300 tonnes traitées annuellement). Il est à noter que cet abattoir est actuellement en cours de restructuration.

Cette réunion a mis en avant également la nécessité de valoriser les circuits courts de commercialisation de la viande. A ce titre, les grandes surfaces ont également un rôle à jouer en s'approvisionnant localement.



Réunion transport

Aménagement du territoire

LE PAYS
DU GRAND
BRIANÇONNAIS

Qu'est-ce qu'un Pays ?
?

La notion de Pays date de 2 lois de 1995 et 1999 en faveur de l'aménagement, du développement durable et du développement du territoire. Le Pays est un espace caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale dont le périmètre est apprécié par rapport à la notion de bassin d'emploi. Il n'est ni une collectivité territoriale, ni un EPCI, ni un canton à fiscalité propre. Le pays est représenté et géré sous différentes formes juridiques : syndicat mixte de pays, association, groupement d'intérêt public... Son financement provient de la participation de ses membres (EPCI, communes isolées) et de multiples contrats avec le Département, la Région, l'État, l'Union Européenne, l'ADEME...

Le Pays du Grand Briançonnais a été créé en 2006 et regroupe 4 Communautés de Communes, celles du Guillestrois, des Escartons du Queyras, du Pays des Ecrins et du Briançonnais composées de 34 000 habitants. Le Pays du Grand Briançonnais est un outil de proximité qui apporte de la valeur ajoutée aux politiques de développement à un niveau supra intercommunal.



Ses Missions

- Encourager et développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale.
- Assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs.
- Assurer une prospective : missions d'expertises, études
- Mobiliser les fonds et les programmes nécessaires notamment le programme européen LEADER pour le développement économique.

Le Pays encourage les démarches de concertation et de coordination fondées sur les principes de stratégie à long terme et de développement durable. Le Pays a un rôle fédérateur, il constitue un niveau d'impulsion pour élaborer et conduire une stratégie de développement territorial.



©OT Queyras - Images et Rêves.

Pourquoi le passage en PETR ?
?

Créés le 27 janvier 2014, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ont vocation à être un outil de coopération entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sur les territoires situés hors métropoles.

Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Ils se composent :

> D'un conseil syndical au sein duquel les EPCI à fiscalité propre sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège.

> D'un conseil de développement qui est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial.

> D'une conférence des maires qui est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Chaque pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le PETR peut conclure avec les EPCI, les conseils départementaux et régionaux ayant été associés à son élaboration.

Une convention territoriale fixe les missions déléguées au pôle d'équilibre par les EPCI et par les conseils départementaux et régionaux pour être exercées en leur nom.

Le Pays du Grand Briançonnais a donc la possibilité de se transformer, sous conditions, en pôle d'équilibre.

A terme, le PETR du Briançonnais, pourra créer des services unifiés et fusionner les différentes Communautés de Communes qui le composent s'il le souhaite.



©Agence Zoom

REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES
DES POMPIERS DE BRIANÇON



Des travaux de réaménagement des vestiaires vont être effectués au sein du centre de secours principal de Briançon, en raison de l'augmentation des effectifs. Pour plus de commodités, le vestiaire des femmes va être transféré dans le local réservé jusqu'alors aux jeunes sapeurs-pompiers. Ces derniers se verront attribuer d'autres locaux. En conséquence, le vestiaire des hommes sera agrandi et refait pour un meilleur confort. L'appel d'offres est en cours.

Les travaux débuteront dans le courant du printemps.

LE NOUVEAU
CHALET
DE FONCHRISTIANNE



En remplacement des algécos servant de bureau et de sanitaire pour le gardien, la CCB a décidé de construire un local d'exploitation au sein de la déchetterie de Fontchristianne. Le site étant en contrebas des forts Vauban et de la route du col de l'Izoard l'intégration paysagère de la déchetterie est importante, d'autant plus qu'elle se situe en entrée de ville. Un permis de construire est en cours d'instruction. Ce projet participe à l'amélioration des conditions de travail des agents en déchetterie.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2015. Le montant du projet est évalué à 68 400 € HT. L'ADEME et le Conseil Général des Hautes-Alpes participent à hauteur de 30%.

ASSAINISSEMENT
RACCORDEMENT DE VAL DES PRÉS
À LA CONDUITE DE MONTGNEVRE



Les travaux de raccordement ont débuté en octobre 2011 (traversée camping des Rosiers, RD 201 jusqu'à l'entrée de la plaine des Alberts) Fin 2013 : un arrêté préfectoral portant sur la servitude de passage dans la plaine des Alberts a stoppé momentanément les travaux. La reprise et fin des travaux a eu lieu en novembre 2014 dans la plaine avec la mise en place du poste de relevage en décembre 2014.

Coût des travaux : 558 890 € HT
(en euros 2005)

TRAVAUX
DE RENOVATION
THERMIQUE



Dans le cadre de ses travaux en faveur de la réduction de sa consommation énergétique, la Communauté de Communes a fait remplacer :

- > Les fenêtres de la MJC pour un montant de 14 990 € HT.
- > Les fenêtres du siège (RDC) et des Beaux-arts. Ces travaux permettent également d'améliorer les conditions de travail des agents, pour un montant de 23 595 € HT.



INAUGURATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Alain Fardella et Thierry Braillard Secrétaire d'Etat aux Sports ont inauguré la piscine municipale de la Salle-les-Alpes le vendredi 27 février 2015, en présence de nombreux élus de la région.

Tarifs 2015	
Adulte (à partir de 13 ans)	1 entrée : 4 €
Enfants (de 4 à 12 ans)	1 entrée : 3 €
Carte 10 entrées	36 €
Carte annuelle (nominative)	200 €
Leçons de natation, renseignements sur place ou au 04 92 51 28 51	

C'est après 18 mois de travaux que la nouvelle piscine a ouvert ses portes au public en décembre 2014. Elle accueille également les scolaires de la vallée.

La piscine accueille le public en hiver tous les jours de 14h à 19h45.

Pour des questions d'hygiène les shorts et bermudas sont interdits.

Des maillots de bain peuvent être achetés sur place si vous n'en possédez pas.



Ça se Passe à Villard St Pancrace

VISITE DE CHANTIER DU PÔLE SOCIAL



La Communauté de Communes du Briançonnais a organisé, courant février 2015, une visite de chantier du pôle social de Villard Saint-Pancrace à l'attention des élus et des socio-professionnels du secteur de la petite enfance.

Ce projet commun permet aux deux collectivités de s'équiper de structures répondant aux dernières normes en matière d'isolation et d'accessibilité.

Le pôle social communal comprend une cantine scolaire, une cantine pour les aînés, une cuisine et une salle d'activités périscolaires, ainsi qu'un ascenseur. La CCB quant à elle propose une micro-crèche de 10 berceaux destinée aux besoins des habitants du Briançonnais.

L'ouverture de l'ensemble des structures est prévue pour la rentrée 2015.

La CCB a lancé une consultation en vue d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la micro-crèche de Villard Saint-Pancrace pour une durée de 5 ans.

Plus d'infos : <http://www.ccbrianconnais.fr/social.html>



ça se Passe à Briançon



Ville adhérente du Programme
National Nutrition Santé (PNNS),
Briançon met les bouchées doubles
pour servir aux écoliers des repas de qualité.

"Y a du rab ?"

Cette question revient comme une ritournelle dans les cantines de Briançon, y compris le mardi, jour de la soupe. De quoi laisser songeurs de nombreux parents ! La recette d'un tel succès tient à la qualité des plats maison mitonnés par l'équipe de la cuisine municipale à base de produits frais et de saison issus de circuits courts. Ou comment régaler les papilles des enfants en leur donnant le goût d'une alimentation saine et variée. Chaque semaine, les cuisiniers sont approvisionnés en denrées labellisées bio ou fermières par l'association Echanges Paysans Hautes-Alpes, ambassadrice des petits producteurs locaux. « La santé passe par l'assiette, rappelle Fanny Bovetto, adjointe aux affaires scolaires de Briançon. Pour diversifier l'alimentation des écoliers, nous avons remis à l'honneur les légumineuses et les céréales et proposons une fois par semaine un menu sans viande. Nous organisons aussi une distribution hebdomadaire de fruits bio à la garderie». A en juger par la hausse de fréquentation des cantines de Briançon, tous ces efforts qualitatifs réalisés sans hausse de prix des repas portent leurs fruits !



© B. BODIN

Derby de La Meije

Cet événement international unique en son genre a rassemblé sur 3 jours, 1100 compétiteurs pour une grande course de glisse en montagne. Le derby de la Meije, c'est aussi un festival de musique et d'animations, autour d'un rassemblement festif de glisseurs venus de tous horizons.

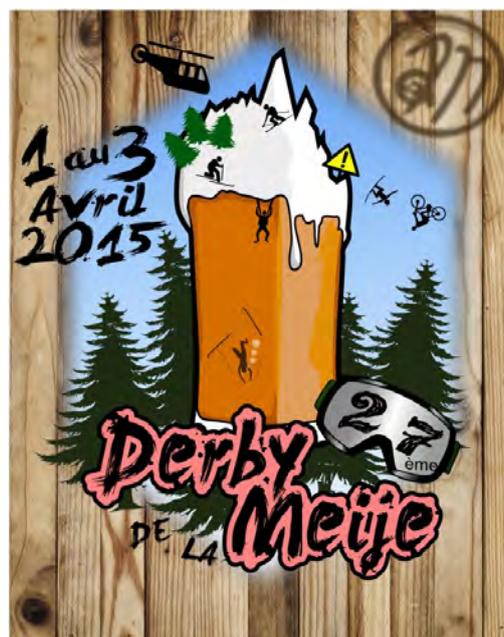
La 27ème édition a eu lieu du mercredi 1er au samedi 4 avril 2015 au petit matin, à La Grave-La Meije. Après 26 années d'existence, son succès n'est plus à faire et le Derby continue sa route et reste La Fête de la Glisse, dans une ambiance toujours exceptionnelle.

Partir du Dôme de la Lauze à 3 550 mètres d'altitude pour rallier l'arrivée le plus rapidement possible, c'est le pari que vous devez relever que ce soit en ski, monoski, télémark, snowboard ou tout autre engin de glisse de son choix.

Rendez-vous pour l'édition 2016

Plus d'informations : www.derbydelameije.com

ça se Passe à La Grave



Le très HAUT DÉBIT arrive à Briançon

Le réseau Très Haut Débit réalisé en 2014 par la Communauté de Communes dans le cadre du CRSD (Contrat de Redynamisation du Site de Défense) est enfin opérationnel. 10 kms de fibre optique irriguent Briançon.



À qui s'adresse Le réseau ?

Aux professionnels qui ont besoin d'un accès Internet avec un débit important continu, tels que les établissements sanitaires ou éducatifs, les administrations, les salles de spectacles, les entreprises, ...

Qu'apporte ce réseau ?

Un très haut débit garanti, une vitesse 30 à 50 fois supérieure à l'ADSL, une fiabilité de 99,99%, des économies d'usage.

Pour quel service ?

Transfert instantané de gros fichiers, télémaintenance, hébergement externe des données, sécurisation des sauvegardes, raccordement des sites distants d'une même entité, bureautique et logiciels métiers distants, téléphonie sur IP, visioconférence...

2 OPÉRATEURS
SONT HABILITÉS À COMMERCIALISER LEURS OFFRES
Pour plus d'informations contactez :



Service K-Net PRO
Stéphane Zilli
04 82 53 11 50
pro@k-net.fr



T - Connect
Paul Muller
04 84 99 20 20
lien@t-connect.fr